

Date de convocation : 21/02/2024	DEPARTEMENT DE LA HAUTE-LOIRE COMMUNE DE DUNIERES DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
---	--

Le vingt-six février deux mil vingt-quatre à vingt heures.

Le Conseil Municipal de la Commune de DUNIERES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre DURIEUX, maire.

Présents : Nelly BEULAIGUE, Cédric BROUSSARD, Florian CHAUDIER, Dimitri CLOT, Hélène DREVET, Pierre DURIEUX, Pascal GOUY, Jean Paul GRANGE, Catherine MARCON, Pierrick MARCON, Pascale MERLE, Isabelle MEYNET, Colette MORIN, Christophe MOULIN, Emeline MOUNIER, Fanny MOURIER, Marie Laure OUDIN, Thierry SABOT, Patricia SOUCHON, Robert VALLAT (20).

Excusés : Corinne BEAL (pouvoir à Patricia SOUCHON), Fabienne MANOHA (pouvoir à Colette MORIN), Éric PARRAT (3).

Absent : (0).

Monsieur Cédric BROUSSARD a été désigné secrétaire de séance.

OBJET DE LA SEANCE : Avenant convention prestation de service périscolaire.

DCM 20240226-8

Monsieur Le Maire rappelle la délibération du Conseil Municipal en date du 25 novembre 2021 DCM20211125-4 fixant les conditions de la convention de prestation de service périscolaire avec la Communauté de Communes.

Monsieur Le Maire explique qu'il convient de revoir les forfaits de refacturations des heures réalisées par les agents IRCANTEC et CNRACL.

- Le taux de refacturation pour les agents IRCANTEC passe donc de 16 à 19 € de l'heure
- Le taux de refacturation pour les agents CNRACL passe donc de 18 à 21 € de l'heure.

Cette nouvelle tarification entre en vigueur avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2024.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Autorise Monsieur Le Maire à signer l'avenant n°1 à la convention de prestations de services.

AR Prefecture

043-214300873-20240226-DCM20240226_8-DE
Reçu le 12/03/2024

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme,



Le Maire,
Pierre DURIEUX



Le Secrétaire de séance,
Cédric BROUSSARD



AR Prefecture

043-214300873-20240226-DCM20240226_8-DE
Reçu le 12/03/2024